



CARNET

DE

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES ETUDIANTS LUXEMBOURGEOIS

DEBOUT LES JEUNES

SOMMAIRE :

- | | |
|---|---------------------------|
| 1. Auferstehung. (H. Berg.) | 6. Pages à méditer. |
| 2. Le rôle des Universités catholiques.
(H. Dutoit.) | 7. Et chez nous? |
| 3. Pax Romana. | 8. Relations Extérieures. |
| 4. Justice et Droit. (G. Renard.) | 9. Studentisches |
| 5. Unitasverband. | 10. Varia. |
| | 11. Vom Büchertisch. |

Auferstehung.

Und plötzlich wird es licht.
 Wie morsche Sargbretter sinken
 Dunkle, schwere Hüllen ...
 Die Dämmertiefen meines Seins erschauern ...
 Jäh reifen meine Augen
 Am nackten Wesensglanz der Dinge.
 Auf meiner gemarterten Stirne,
 In der sich ein ewiger Dornenknäuel
 Stechender Unruhen gewälzt,
 Glühen die goldverklärten Gedankengleise.
 O all die tausend Geißelstriemen,
 Die ihr in verbissener Spießherwt
 Meinem Herrenleib geschlagen —
 Sie schlingen ihre Purpurkränze
 Selig fesselnd um mich;
 All die verzückten Wunden
 Sind offne, neigende Rosenkelche,
 Aus denen der rote Sündensait geträufelt ...
 O nie mehr wird er strömend überborden
 Und an die keuschen Küsten meines Leibes
 Lüstelockend branden.
 Lodernd spannt der Tag den Flammenfittich.
 Zitternd hüllen sich die Hügel
 In die blaue Gnadenseide des Himmels.
 Die Winde salben mich mit lindem Öl,
 Alle Blütenzweige segnen mich
 Mit weißen, goldstäubenden Händen.
 Ich schreibe gnadentrunkens ins Wunderlicht
 Im hehren Königssiegel meiner Wunden.

Hermann Berg.

Le Rôle des Universités catholiques dans la pacification internationale.

S. S. Pie XI a, dans son premier geste de bénédiction, indiqué clairement sa volonté de poursuivre l'œuvre de réconciliation internationale entreprise par son auguste prédécesseur, de douce et sainte mémoire à l'égard des belligérants d'hier, que divisent toujours les souvenirs irritants et les conséquences douloureuses de l'âpre conflit.

Les difficultés sont grandes; ne craignons pas de l'avouer. Il est trop clair que la plupart de ceux qui ont déposé les armes n'ont pas déposé leur hostilité et que la lutte sanglante a fait place à la lutte économique et diplomatique, où se heurtent des intérêts et des idées. L'immense incendie de haine est si loin d'être éteint, qu'il jette encore en Orient des flammes inquiétantes et qu'aux frontières nouvellement tracées se produisent par instants des frictions un peu rudes d'où l'on craint de voir jaillir l'étincelle fatale.

Bien mieux, des rivalités anciennes, compliquées parfois d'ambitions nouvelles, se sont révélées entre les alliés d'hier qu'unissait étroitement la gravité du péril commun. Et si l'on en voit quelques-uns tendre plus facilement la main à ceux qu'ils mettaient naguère au ban des nations, on aurait tort de croire que ce geste de pardon procède uniquement d'un esprit rempli de mansuétude. La mauvaise humeur est si peu domptée qu'elle se prend violemment à d'autres objets et le désintéressement perd beaucoup de son mérite lorsque, oubliant les injures, il oublie d'autre part les bienfaits.

Pour dissiper les défiances réciproques et apaiser les susceptibilités nationales, il est nécessaire de trouver un principe d'entente et des garanties de loyauté qui dépassent la sphère égoïste des intérêts. On les cherchera vainement en dehors de la Religion.

La discorde entre les classes sociales vient d'une crise de la confiance réciproque et celle-ci a été ébranlée du même coup qui a ruiné les consciences en brisant leur lien avec Dieu. Ainsi en est-il du malaise international: il consiste avant tout dans une crise de confiance. Les peuples, dans leurs rapports, s'inspirent beaucoup plus de la crainte d'être dupes ou victimes, que du simple désir de voir respecter leurs intérêts légitimes. La pensée de la justice et de la collaboration fraternelle ne reprendra son empire sur leurs âmes et sur leur conduite que si elle trouve des garanties sérieuses de réciprocité.

Les savantes combinaisons des diplomates, tendant à réaliser l'équilibre des intérêts et la conciliation plus ou moins précaire des tendances et des ambitions, n'y peuvent suffire. Elles sont utiles comme détermination concrète de ce que peut exiger, à un moment donné, la justice, mais elles sont impuissantes à imposer la justice comme une loi aux consciences. Il faut que Dieu intervienne par l'organe de l'autorité religieuse qualifiée. Pour nous, catholiques il ne peut y en avoir d'autre que la Papauté.

Ne discutons pas pour le moment son mode d'intervention. Pouvons-nous seulement espérer qu'elle rentre complètement et à bref délai, dans les conseils d'une Europe où, les dissidents, peuples et individus, sont si nombreux? Et faudra-t-il attendre jusqu'à là pour que le catholicisme se décide à jouer un rôle dans l'œuvre capitale et urgente de la réconciliation des peuples?

Non assurément. Sans parler du prestige incomparable qu'a su garder la Papauté et de la considération dont témoignent à son endroit les divers gouvernements, en s'assurant auprès d'elle une représentation diplomatique, il y a, en dehors de toute consécration officielle, plus d'un moyen qui s'offre au catholicisme pour agir sur la vie internationale. On l'a vu par l'exemple de l'Union de Fribourg à propos de la Législation du Travail. Encore faut-il remarquer que celle-ci n'a pu se faire écouter qu'avec le secours de puissants mouvements d'opinion provoqués parallèlement dans tous les pays.

De même, pour promouvoir la bonne entente entre les nations, les réunions entre catholiques des divers pays n'ont chance d'être efficaces que dans la mesure du crédit que le catholicisme a su conquérir dans l'opinion et dans les sphères dirigeantes de chaque nation représentée.

A ce point de vue, on ne saurait attacher trop d'importance au fait providentiel de la fondation presque simultanée de plusieurs Universités catholiques au lendemain de la guerre. Varsovie a donné l'exemple, Milan a suivi de près, et la Hollande, après une longue et méthodique préparation, est sur le point d'aboutir. Rien ne saurait nous donner plus de confiance dans un pays que de voir son élite s'organiser pour penser catholiquement. Ne voit-on pas quel signe et quelle promesse constituerait pareille création en Allemagne? N'est-ce pas au sein des Universités que le catholicisme allemand s'est quelque peu teinté de pangermanisme? S'il est parmi nos ennemis d'hier plus qu'un catholique soucieux de se dégager d'une si regrettable compromission, pourquoi cherchons-nous en vain le point d'appui solide qui soutiendra ces bonnes voientés?

Quand nous lisons cette affirmation de Von Bernhardt: «La morale chrétienne est une morale personnelle ou sociale, elle ne pourra jamais être une morale politique», ou cette autre d'Otto Tanenberg, «La justice et l'injustice sont des notions qui ne sont nécessaires que dans la vie civile» — nous regrettons de ne trouver nulle part un corps enseignant qui ait mission de réagir contre cet amoralisme politique et cette cynique affirmation du droit du plus fort. Il manque vraiment à l'Allemagne un centre autonome de haut enseignement qui s'attache à réformer dans un sens catholique l'éducation intellectuelle et politique du peuple allemand.

Les influences individuelles qui s'exercent au sein des Universités officielles ne sauraient avoir cette puissance de réaction et de rénovation. Le manifeste des 93 intellectuels paru au début de la guerre a démontré, à l'encontre de ce qu'on souhaitait, l'emprise politique et philosophique que subissent les consciences, même catholiques, lorsque la doctrine de l'Eglise est démunie de ces citadelles que sont les Universités libres.

Pour agir de concert, il faut penser d'accord. La confiance réciproque suppose l'adhésion à une même doctrine qui éclaire les esprits et la soumission à une même autorité qui lie les consciences. Le catholicisme, seule religion d'autorité, est donc l'agent le plus efficace de la pacification des peuples; et la mesure de son influence sur une nation dépend de l'action qu'il exerce directement ou indirectement sur les élites par le moyen du haut enseignement chrétien.

Nous saluons donc dans la floraison nouvelle des Universités catholiques, non seulement la promesse de la paix intellectuelle, mais encore le meilleur gage de la paix tout court. Et il nous plaît de signaler en particulier aux chers étudiants du Luxembourg, si bien placés pour exercer une action médiatrice parmi les rivalités internationales, l'intérêt que présentent pour eux, à ce point de vue, les Universités catholiques d'où rayonne dans le monde entier, la vérité qui délivre, qui apaise et qui unit.

Henri Dutoit,

Secrétaire général de l'Université catholique de Lille.

PAX ROMANA.

Folia Periodica.

So lautet der Titel der Broschüre, die uns letzthin von Seiten des internationalen Sekretariates Pax Romana zugeht. Das 64 Seiten starke Bändchen enthält neben Beiträgen von den bekanntesten Führern der katholischen Studentenbewegung eine äusserst interessante Statistik über die der Pax Romana angeschlossenen Studenten-

organisationen. Von bemerkenswerten Arbeiten dieser ersten Veröffentlichung der Pax Romana seien erwähnt:

Oberson (Suisse). La confédération internationale des délégués des associations catholiques d'étudiants à Fribourg en Suisse, les 19, 20 et 21 juillet 1921.

Tschuor, Generalsekretär der P. R.: Die Tagung der Pax Romana in Ravenna, 30. August 1921.

Dr. G. Brom (Pays-Bas). La confédération mondiale d'étudiants chrétiens.

Dr. J. Beck, professeur à l'Université de Fribourg: L'université catholique internationale de Fribourg en Suisse.

Tschuor: Pax Romana und ihre Aufgaben.

Letzter Artikel besonders verdient unser alles Interesse, denn in meisterhafter Weise macht er uns mit den erhabenen Aufgaben der Pax Romana bekannt. «Es ist äusserst schwierig,» so führt der Autor aus, «mit sicherer Hand die Gemarkung zu skizzieren, zwischen der sich die Tätigkeit einer Pax Romana bewegen soll und darf... Für uns darf nicht die Frage die Frage sein, wo für unser Tun und unsere Bewegung — im aktiven Sinn — die ruhenden Pole zu finden sind Die Schwierigkeiten und Fragen die sich uns entgegensetzen, sind anderer Art. Einmal liegen sie im Aufbau, in der Struktur der Pax Romana aus ungleichen Elementen.» Eine zweite Schwierigkeit besteht «in der nicht seltenen Unmöglichkeit auch Unfähigkeit, die eigenen Kräfte gegenüber dem grossen Aufgabenkreis abzuwägen.» —

Nachdem Tschuor des weiteren auf die Kulturarbeit, die die Pax Romana leisten soll, hingewiesen hat, nachdem er betont hat, dass neben «Standessolidarität und Gleichheit der Lebensumstände besonders die katholische Idee es war, die die Konferenz vom Juli des verflossenen Jahres ermöglichte», kommt er auf die eigentlichen Aufgaben der Pax Romana zu sprechen: «Zart und vornehm, echt katholisch, sollen vorerst die katholischen Beziehungen unter den Freunden und Gliedern der Pax Romana gepflegt und gemehrt werden, wenn sie auch einander fern sind. Keine Statuten sollen sie regeln, — sie sind wahrhaft zu seelisch, ich möchte sagen, zu fein, um sie in trockene Statutensprache zwingen zu können — nur hohe Auffassung und innerstes Begreifen der Grundidee von Pax Romana inspirieren sie und wirklich soziales Denken hat deren Anregung in Freiburg und Ravenna gebracht; wir meinen das Memento der Glieder der Pax Romana für einander im Gebete, beim Empfang des Signaculum caritatis, der heiligen Kommunion.»

«Pax Romana» soll unter der katholischen Studentenschaft zum Schlagwort werden; sie soll Brennpunkt werden alles geistigen Schaffens ihrer Freunde; nicht als «Vorstand», nein, als Anreger, Berater, als Vermittler und Verkünder unter Freunden. Wo immer unter uns ein Werk im Gang, ein Erfolg, ein Fortschritt zu verzeichnen ist, soll an Pax Romana zuerst davon berichtet werden. Durch Weitergeben der Meldung an die andern Organisationen, auch in anderer Zunge, wird es einem grossen Kreis zur Lehr und Wehr, zum Ansporn und Gegenstand einer Selbstbetrachtung. — Wo immer an einer Hochschule katholisches Geistesleben gepflegt wird, wird Pax Romana getreu darüber berichten Aber nicht nur katholische Bildungsstätten kommen für uns in Betracht; den vielen, die gezwungen sind, ihre Disziplinen an andern Wissensstätten zu studieren, soll Pax Romana besonders dann zum Führer und Freund werden, wenn es sich um Bildungsstätten ausserhalb des Heimatlandes handelt. Sie soll ihm zeigen, wo er dort Kameraden seines Glaubens, vielleicht seiner Heimat findet, wo sich ihm ein wohnliches Heim öffnet, wo ein Priester sich seiner und seiner besonderen Nöten und Anliegen als getreuer Seelsorger annimmt.

Aber auch aus nichtkatholischen Bewegungen unserer Standes- und Berufsgenossen soll unterrichtet werden

«Zur Pflege der persönlichen Fühlungnahme dienen: Austausch und Studienreisen, Konferenzen und Kongresse. Weitere Aufgaben der Pax Romana bestehen in

der Initiierung der Gründung von katholischen Lehrstühlen an allen katholischen Universitäten, und in der Aufsuchung der Mittel und Wege zur Verwirklichung jener in Ravenna so freudig begrüßten Organisation der katholischen Hochschuldozenten.»

Damit aber das Werk gedeihe, müssen wir alle mit eingreifen, und dem Sekretariate unsere «moralische und materielle Unterstützung nicht entziehen.» «Nicht Gleichmacherei», so heisst es zum Schluss des Artikels, «nicht Aufhebung der Eigenart, der vaterländischen Grenzen wird uns vorwärts bringen, sondern die in einer höheren Einheit vereinte, dem Ganzen opfernde Vielheit und Mannigfaltigkeit.»

Bis jetzt hat sich die Pax Romana glänzend bewährt; den wohltätigen Einfluss, den sie auf die internationalen Beziehungen zwischen den katholischen Studentevereinen ausübt, kann man schon jetzt mit Freuden feststellen. Wir sind überzeugt, dass sie auch in Zukunft, dank der aktiven Mitarbeit aller, dank der aufopfernden Tätigkeit ihrer Leiter, allen Anforderungen gerecht wird, die man an sie stellen kann.

La Justice et le Droit.

C'est la rubrique du premier titre Digeste: *de justitia et jure*. L'auteur de la grande compilation, en écrivant en tête de son ouvrage, avait conscience de répondre à la première question qui se pose devant le jurisconsulte; cette question est aussi la première et la plus troublante qui se pose devant le jeune étudiant, au moment de son entrée à la Faculté de Droit.

La Justice est chose si grande, si belle, si haute, que, dans sa plénitude, elle est irréalisable en ce monde. La Justice, c'est l'ordre dans la liberté: l'ordre qui met chaque chose et chaque être à sa place; la liberté qui favorise l'épanouissement de toutes les énergies intellectuelles et morales; la Justice, c'est la rencontre de l'ordre et de la liberté dans la coordination des efforts orientés vers un but pré-déterminé et préalablement reconnu. La Justice, c'est donc un parti pris sur la destinée de l'homme, de la société et du monde. La Justice n'est que l'un des pré-noms que nous donnons à Dieu.

Le Droit apparaît, au contraire, comme une masse de prescriptions rigides élaborées par les hommes; satisfaisant, tant bien que mal, aux exigences de la vie sociale; mais toujours imparfaites par quelque côté; laissant échapper entre leurs mailles une foule d'injustices qu'elles ne parviennent point à étreindre. Le Droit est une sorte de nécessité de police; et la justice humaine qui en assure le respect n'est qu'un pâle et très lointain reflet de la Justice véritable, dont elle peut bien porter le nom et chercher à prendre l'auréole, mais dont elle est impuissante à traduire toutes les exigences.

Entre la Justice et le Droit, il existe donc un fossé; et, telle en est la profondeur, que d'aucuns renoncent à jamais à le franchir; ils en concluent que tout homme a deux lignes de conduite proposées à son activité: l'observation de la loi, dont il répond devant les tribunaux, et l'observation des préceptes de la morale dont il ne répond que devant sa conscience.

Est-ce bien vrai? Problème angoissant pour le juriste, mais problème trop fréquemment oublié, que celui de l'accord du Droit et de la Justice.

Comment ne se poserait-il pas, sous une forme ou sous une autre, parfois en pleine lumière, plus souvent dans la pénombre d'une sorte de malaise intellectuel, chez le jeune homme qui, à la sortie du lycée ou du collège, brusquement, sans préparation, se trouve mis en tête à tête avec les textes innombrables, réunis dans les volumes disgracieux déposés sur les chaires des Facultés de Droit?

Incontestablement, il est désirable de voir établir dans nos Universités, là du moins où il n'existe pas déjà, un cours d'introduction à l'étude du Droit, et y débattre

des questions comme celles-ci : Qu'est-ce que le Droit ? — Quelles sont les méthodes de la science juridique ? — Quelle est la valeur des résultats de cette science ? — Quelle est la part d'artifice qui y est contenue ? — Dans quelle mesure l'usage de ces artifices est-il légitime ? — Comment résoudre le conflit éventuel de la loi et de la Justice ? — Quels sont exactement le rôle du jurisconsulte ou du juge, son attitude vis-à-vis de la loi, la façon dont il doit l'interpréter, l'indépendance dont il jouit envers elle ? — Le législateur est-il en définitive tout puissant ; et toute volonté exprimée par une ou plusieurs assemblées, avec ou sans l'assentiment du prince, doit-elle être tenue, soit devant les tribunaux, soit devant la conscience, comme une vérité qui ne se discute pas ? —

Or, il est clair que pour trancher pareilles controverses, il faut avoir une base philosophique. La science du Droit est totalement dépourvue de fondement, tant que ces points ne sont pas résolus. Autant dire qu'il n'y a pas de Droit qui ne repose sur une doctrine métaphysique ; autant dire que c'est construire la science juridique sur le sable que de l'établir dans une atmosphère de neutralité.

La neutralité est indéniablement l'un des concepts les plus faux et les plus pernicieux par lesquels on ait tenté d'amoindrir la liberté de l'investigation scientifique et la fécondité de l'enseignement dans tous les ordres. La neutralité, en soi, n'est pas neutre ; elle est positive ; et le positivisme consiste précisément à interdire au savant et au maître la recherche du pourquoi définitif des choses. Elle l'empêche d'aller au bout de sa pensée et au bout de son enseignement. Elle l'enferme dans une sorte de prison pour lui défendre de voir lui-même et de poser devant ses disciples les problèmes éternels qui demeurent au fond de toutes les sciences et de toutes les disciplines vitales.

Or, on veut nous doter d'un droit neutre et d'un enseignement juridique neutre ; et la formule de cette neutralité, la voici : le droit est une pure technique ; le droit est indépendant de la morale et de la politique ; il est la science des formes : une sorte de géométrie. Comme celle-ci détache des corps matériels, les concepts purement formels de point, de ligne, de circonférence, de plan, de sphère, et spéculé sur ces notions, pour aboutir à des lois dont les exigences s'imposeront aux réalisateurs, — ainsi la science du Droit tend à abstraire des réalités de la vie sociale, réalités matérielles, réalités psychologiques, réalités morales, réalités politiques, des concepts immuables et définitifs, mais susceptibles d'accueillir différemment toutes sortes de contenu et d'imprimer à celui-ci les concours nécessaires pour permettre l'exercice de la contrainte publique. S'il en est ainsi, il n'y a ni droit conservateur, ni droit démocratique, ni droit païen, ni droit chrétien ; le droit n'a pas d'opinion, pas plus que la géométrie.

Or, ce dont il faut bien se rendre compte, c'est que cette soi-disant neutralité philosophique renferme l'affirmation de la possibilité et de la légitimité d'une pareille construction abstraite ; et cette affirmation, encore une fois, est elle-même une position philosophique, et cette position philosophique se ramène, en somme, au positivisme.

Et c'est justement de cette philosophie, que nous sommes un certain nombre et un nombre croissant de jurisconsultes à ne pas vouloir. Et c'est pourquoi il ne nous suffit pas que nos étudiants soient préparés à la science du droit par un cours d'introduction philosophique. C'est en chaque branche du Droit, droit civil, droit constitutionnel, droit administratif, droit pénal, droit international, que remonte, des racines et du tronc communs, la sève puisée au cœur de la philosophie. La philosophie du droit n'est pas un compartiment clos de l'enseignement juridique ; elle est l'âme de toutes ses parties.

Au surplus, la distinction des diverses disciplines juridiques vaut ce que valent toutes les classifications. La classification n'est qu'un procédé. Le Droit est un, en lui-même et dans toutes ses divisions, comme il est un avec toutes les sciences de l'homme et de la société, un avec l'économie, avec la politique, avec la morale.

C'est cette unité qui doit ressortir de l'enseignement juridique. C'est à en pénétrer profondément leurs auditeurs que doit s'attacher avec prédilection l'effort des maîtres de nos Facultés. Le Droit est un instrument au service de la Justice; il lui est subordonné comme le moyen au but; et cet état de servitude — non point de prétendue et fallacieuse indépendance — est son honneur. Le Droit fait tout à la fois l'objet d'un enseignement professionnel et celui d'un haut enseignement de morale appliquée. Voilà pourquoi il mérite les honneurs de l'enseignement supérieur; voilà pourquoi il est digne d'être étudié, non à la façon dont on se prépare à l'exercice d'un métier, mais à la manière dont on s'initie à la connaissance de la vérité et à l'accomplissement de l'une des plus hautes vocations humaines.

Etudiez le Droit pour lui-même, mes amis, et pour la Justice. Et si jamais vous devenez maîtres, enseignez le Droit pour lui-même et pour la Justice. Le reste vous sera donné et vous le distribuerez plus tard, par surcroît.

Et maintenant, vous engagerai-je à poursuivre, à côté de vos études de droit, des études accessoires: littérature, histoire, philosophie? —

Je n'hésiterais pas à vous en donner le conseil, si tout votre effort de juristes devait consister à vous briser à la discipline d'une technique artificielle. Je vous dirais qu'une telle discipline peut engendrer une véritable déformation de l'esprit et du jugement; ils ne sont que trop nombreux, vos prédécesseurs qui en ont été victimes! Le sentiment public les appelle des «légistes», et vous savez la signification péjorative de ce terme. Plutôt que de faire une éducation de légistes, je vous adjurerais, dans l'intérêt de votre intégrité intellectuelle, de chercher un «contre-poison»; le mot n'est pas de moi; il est d'Henri Poincaré; il l'adressait aux étudiants maladroits qui enferment toute la science mathématique dans le mécanisme de la dialectique formelle. C'est à vous que je le renvoie; si, pour vous, le droit n'est rien de plus qu'un réseau abstrait de définitions, de classifications, de fictions, et, pour tout dire, d'abstractions ossifiées et décharnées.

Mais vous ne pouvez guère, après le péril que je viens de vous signaler, en courir de plus funeste que la dispersion de votre activité.

Au lieu de chercher ailleurs, creusez donc le Droit jusqu'à ses racines dernières.

Pénétrez-vous de la conviction qu'il n'est qu'une traduction de l'éternelle Justice; cette traduction, appliquez-vous à la confronter, sans cesse, avec l'original.

Ne prenez point pour «parole d'Évangile» ce qui n'est que parole humaine... fût-elle parlementaire; mais usez de la parole humaine pour essayer de rendre, tant bien que mal, la parole d'Évangile; alors vous serez des juristes, non des légistes.

Le contrat, même librement passé, n'est pas le principe du Juste; la loi, même régulièrement votée et promulguée, n'est pas le principe du Juste; le jugement rendu par le tribunal compétent dans toutes les formes de la procédure n'est pas, en soi, la Vérité; vos aînés disaient seulement qu'il bénéficiait d'une présomption de vérité: *pro veritate habetur*.

Ce n'est pas l'habit qui fait le moine, ni le contrat, la loi ou le jugement qui font le Droit; ce n'est pas le corps qui donne la vie; et lorsque l'âme du Droit s'est retirée de son corps, celui-ci tombe en poussière.

Le contrat n'est qu'une forme de la justice commutative; la justice commutative est le fondement de toute sa force obligatoire; le contrat qui blesse la justice commutative doit être déchiré, comme on déchire le vêtement qui comprime la poitrine et étouffe la respiration.

Le contrat n'est point une idôle, ni la liberté et le respect textuel des contrats un dogme sans appel. La Justice seule est souveraine, parce qu'elle est divine.

La loi, le jugement ne sont, eux aussi, que des approximations de la Justice. Le progrès est dans une approximation toujours plus parfaite, jamais contente d'elle-même. Son image est l'hyperbole à la poursuite de l'inaccessible asymptote.

Pour devenir de vrais juristes, il faut que vous soyez possédés par la passion de la Justice à réaliser sans cesse davantage, résolu à une révision inlassable des pro-

cédés pour l'atteindre, libérés des préjugés de la routine et de la paresse. Voilà votre mission ; ne demeurez pas en dessous de votre vocation.

Les doctrines de la physique et de l'astronomie, elles-mêmes, ne sont que des hypothèses, toujours exposées à la révision, pour rendre compte des phénomènes observés et synthétiser les résultats de l'expérience ; comment donc la technique juridique oserait-elle se délivrer à elle-même un certificat d'autorité absolue qu'Henri Poincaré refusait aux mathématiques ?

Ainsi, la science du Droit, entendue et pratiquée dans son ampleur doit elle-même vous mettre en garde contre l'« intoxication » professionnelle, — que dis-je ? — à vous conduire au terme commun de toutes les investigations scientifiques : car toutes les sciences mènent à l'unique et absolue Vérité.

Et, en vous quittant, permettez-moi d'appuyer mon modeste témoignage à celui qu'un maître de la philosophie thomiste a consigné pour vous, dans un livre que je voudrais vous voir, tous, lire et méditer :

« On peut assurer, sans paradoxe, que chaque science poussée à fond, donnerait « les autres sciences, — la science la poésie, — la poésie et la science, la morale, puis « la politique et la religion, en ce qu'elle a d'humain. Tout est dans tout et un cloisonnement n'est possible que par abstraction. Abstraire n'est pas mentir, dit le proverbe *abstrahere non est mentiri*, mais à condition que l'abstraction qui distingue, « qui isole méthodiquement, qui concentre sa lumière sur un point, n'aille pas séparer « de ce qu'elle étudie ce qui plus ou moins directement en relève. Couper ainsi de communications son objet, c'est le fausser, car ses attaches font partie de lui-même. » (A. D. Sertillanges, la *Vie intellectuelle* P. 105.)

Georges RENARD,

Professeur de Droit administratif
à la Faculté de Droit de Nancy.

„U. V.“ Verband der wissenschaftlichen katholischen Studentenvereine Unitas. Deutschland.

Ein Blick auf die Statistik der katholischen Verbände zeigt das unverhältnismässig rasche Anwachsen des Unitas Verbandes. Vor dem Krieg wenig über 20 Korporationen wird der U. V. jetzt bald die 50te in seinen Kreis aufnehmen, ein beredtes Zeugnis von seinem innern Wert und seiner Zugkraft. Nur die Kenntnis der Geschichte vermittelt das Verständnis für seine Erfolge in jetziger Zeit.

Die Anfänge der gesamten katholischen Studentenorganisation liegen in denselben Jahren und wurzeln in der rastlosen Tätigkeit des 1843 in die kath. theolog. Fakultät der Bonner Universität eingetretenen Prof. Martin Dieringer, des Begründers des Borromäusvereines. Er arbeitete unermüdlich daran, eine systematische Pflege der religiösen Idee unter den kath. Studierenden anzubahnen. Durch Einrichtung eines akademischen Gottesdienstes, Gründung eines Vereins kath. Theologen für komiletische Übungen (1844) und persönliche Fühlungnahme mit den Studierenden war der Boden in dieser Hinsicht soweit vorbereitet, dass es nur eines äusseren Anstosses bedurfte, um die erste rein kath. Studentenkorporation entstehen zu lassen. Durch das für die Katholiken verletzende Vorgehen zweier Bonner Professoren, anlässlich der Trierer Wallfahrt 1844 und die dadurch hervorgerufene feindselige Haltung der protestantischen Studentenschaft empört, taten sich 7 kath. Studenten zur Gründung der «Bavaria» am 15. 11. 1844 zusammen. Ihr Wirken kam nicht an die Öffentlichkeit, bis im Jahre 1847 neben ihr und auf ihr Betreiben gegründet, 5 weitere kath. Korporationen auf den Plan traten, unter ihnen die «Ruhrania», die sich alle 6 zusammenschlossen zur Union.

So gross die Begeisterung damals war, so schnell verflieg sie auch. Das Revolutionsjahr 1848 nahm der Union ihre Zielsicherheit und schliesslich gruben ihr innere Streitigkeiten 1853 das Grab.

Schon 1850 war die Ruhrania, die Vorläuferin der heutigen Unitas aufgegeben worden, allerdings nur für kurze Zeit, denn als mehrere aus dem Ruhrtal gebürtige Theologiestudenten sich wieder in Bonn zusammenfanden, gründeten sie von neuem den früheren Verein Ruhrania, schlossen sich aber nicht mehr der Union an. Auf äusseres Auftreten verzichtete der Verein, im Gegensatz zur Union, und wirkte nicht wie diese extensiv, sondern intensiv.

1853 wurde der Verein auf eine religiöse Grundlage gestellt, man wählte zu Schutzpatronen des Vereins den hl. Aloysius und Thomas von Aquin. 1854 ging man dazu über, dem Verein einen seiner Ziele und seiner Eigenart entsprechenden Namen zu geben und nannte ihn Unitas. Schon damals fasste man die Unitas bald als eine Lebensverbindung auf, das äusserte sich darin, dass die Mitglieder bei ihrem Weggang aus Bonn trotzdem wirkliche Mitglieder mit allen Rechten bleiben wollten. Hierin lag die Wurzel der Vereinigung der ehemaligen Mitglieder, die nach Verlassen der Universität Ehrenmitglieder hiessen und bald darauf in der «klerikalen» Unitas auch zusammengefasst wurden, (denn es war immer noch ein Theologenverein).

Aber auch die Gründung neuer Unitas-Vereine an andern Universitäten lag dabei nahe. Erste Neugründung war Tübingen, 1855; Münster folgte 4 Jahre später. Prälat Hülskamp bahnte den Weg zu einem die verschiedenen Universitäten umfassenden Verbände an: beim Wechsel der Universität sollte jeder Unitarier ohne Weiteres Mitglied des dort bestehenden Vereines werden, ferner sollte ein Austausch von Berichten stattfinden und die Statuten allen Vereinen gemein sein. Von Hülskamp rührt auch der Gedanke einer jährlichen Generalversammlung.

Bevor die Unitas sich weiter ausbreitete machte sie noch eine Entwicklung durch in dem Sinne, dass man die studentischen Gewohnheiten wieder einführte, die die Gründer, abgeschreckt durch üble Erfahrungen, schroff abgelehnt hatten. Aber bei allen Wiedereinführungen ging man äusserst vorsichtig zu Werke.

Schliesslich fehlte nur noch ein Schritt, um die Unitas zu dem zu machen, was sie heute ist. Aus dem Theologenverein wurde ein alle Fakultäten umfassender Verein. Schon seit 1871 haben die Bonner systematisch «Laien» gekeilt und die Verhältnisse haben sich so entwickelt, dass heute in der Unitas nur ein einziger Verein «Unitas-Frisia», Münster, ausschliesslich Theologen zu Mitgliedern hat. Endlich auf der Generalversammlung in Würzburg 1900 wurde die Unitas formell zu dem, was sie innerlich längst war. Ein Verband mit dem Titel: «Verband der wissenschaftlichen katholischen Studentenvereine Unitas (U. V.)». Als Zweck wurde in den Satzungen festgesetzt, dass der Unitasverband die einzelnen Vereine in einer festen Organisation zusammenschliesst, sie so in der Pflege und Betätigung ihrer Prinzipien unterstützt und fördert, wie auch in ihrem Bestande sichert. Die einzelnen Vereine bekamen nun ihre eigenen aber gleichlautenden Statuten: Ihre Prinzipien sind: Virtus, Scientia, Amicitia, ihr Wahlspruch lautet: «In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas. Die Farben des Vereins sind: Blau — weiss — gold. Der Verein hat zu seinen Patronen erwählt die unbefleckt empfangene Jungfrau Maria, den hl. Joseph und den hl. Thomas von Aquin, sowie den hl. Aloysius. Er feiert deren Feste durch gemeinschaftliche hl. Kommunion und besondere Festsitzungen. Der Verein hält wöchentlich eine ordentliche Sitzung, in der ein, wo möglich freier Vortrag über einen wissenschaftlichen Gegenstand gehalten wird. An die wissenschaftliche Sitzung schliesst sich eine gemütliche an.

So steht der Unitas Verband auf fester breiter Grundlage und verspricht, wie bisher auch fernerhin der Kirche und dem Staat Männern zu schenken, die stets eintreten werden für katholische Weltanschauung und auch befähigt sind, der katholischen Sache zum endgültigen Sieg zu verhelfen.

Ein Unitarier.

Pages à méditer.

I. — POUR NOS JEUNES AVOCATS. (Suite.)

Le stagiaire se dit qu'à vingt-cinq ans on est homme et qu'il est choquant de se mettre encore à l'école. Comme si, dans une carrière où les procès vous donnant la vie entière à apprécier et à discuter, on n'était pas longtemps, sinon toujours, un enfant. Je ne suis pas le premier venu, et pourtant je puis attester que je n'ai commencé à sentir en moi un esprit juridique véritable qu'après douze ans au moins de pratique acharnée. Qu'en diraient les jeunes, s'ils le savaient? Le stage s'en va si bien, que non seulement, les cabinets sont presque vides, mais qu'on ne voit plus cette chose qui, autrefois, était pour les anciens une gloire innocente: aller au Palais entourés de leurs disciples, — et que de notre temps, les stagiaires ne sont plus inscrits chez leurs anciens que pour la forme, ainsi qu'on prend un domicile fictif. Après trois mois de fréquentation, les meilleurs se relâchent, vous délaissent, et s'en vont braconner, pour leur compte, comme ces chats de ferme qui quittent les greniers pour courir les champs. — Je n'entends plus, je n'entends plus le bourdonnement des jeunes ardeurs, des jeunes passions, des jeunes enthousiasmes, bruit précurseur d'une nation qui s'éveille et grandit.

Le stage, d'après moi, est un mariage qui doit rendre la vie professionnelle commune. Il faut que le jeune avocat et son patron se voient tous les jours et qu'ils s'établisse entre eux, par des causeries sans cesse renaissantes, cet échange de notions, de vérités, de traditions et de procédés si variés et si nombreux qu'il serait difficile d'en faire un corps de doctrine. C'est là que le maître s'offre constamment à ses élèves pour les instruire. — C'est là qu'ils apprendront en un mot toutes ces maximes qui sortent à chaque instant de la bouche d'un homme d'expérience, règles d'or de la vie professionnelle, qui sont tantôt des encouragements, tantôt des préservatifs, qu'on ne trouve écrites nulle part et qui pourtant sont essentielles, qu'on n'apprend qu'à ses dépens quand une intelligence amie ne vous les a pas révélées. Il faut que le patron montre au stagiaire, moins ce qu'il doit savoir, que ce qu'il doit faire, l'enseignement devant tendre plus à l'action qu'à l'érudition. Ce ne sont pas des pédants qu'il nous faut, mais des caractères.

(Edmond Picard: Paradoxe sur l'Avocat.)

II. — POUR NOS JEUNES MEDECINS.

... Je me crois donc en droit de distinguer, — sans mériter la qualification de casuiste au sens des Provinciales, — un mauvais et un bon savoir-faire.

J'appelle *mauvais savoir-faire*:

Exagérer la gravité d'un cas qu'on sait bénin, afin de se laisser attribuer le mérite d'une guérison prétendue difficile;

Insinuer, quand il est question de ses confrères, qu'ils ont commis des erreurs ou n'ont pas utilisé des moyens dont soi-même on se fût servi;

Parler avantageusement de soi-même, se vanter des études qu'on a faites, des maîtres qu'on a eus, des hautes relations dont on dispose;

Se montrer obséquieux à l'excès avec ses clients riches et négliger les clients modestes;

Se faire attendre sans nécessité, en laissant croire qu'on est débordé par le nombre de ses clients;

Se montrer trop recherché dans sa tenue, jeter de la poudre aux yeux par un luxe de mobilier, de domestiques, de voiture, excessivement disproportionné à ses ressources;

Afficher des opinions politiques ou religieuses contraires à celles qu'on a en réalité pour complaire au milieu dans lequel on exerce;

Flatter les mauvaises passions de certains membres d'une famille qu'on sait influents dans leur entourage, afin de conserver cette clientèle, et rechercher des con-

fidences inutiles afin de se rendre indispensable parce qu'on dispose des secrets de la famille ;

Accepter de servir d'intermédiaire dans des circonstances d'ordre extra-médical ;
Approuver ou paraître approuver des actes ou des paroles malhonnêtes, à plus forte raison les favoriser ;

Une telle conduite est condamnable, ridicule ou odieuse.

(A suivre.)

(Emile Sergent. — La vie du médecin, Déontologie et Jurisprudence médicale.)

Et chez nous ?

Nous lisons dans la «Jeunesse Nouvelle» (Belgique) : «L'impression générale des deux journées d'études organisées par **«La Fédération Belge des Etudiants Catholiques»** est réconfortant. La première journée surtout fut caractéristique, celle où l'on discuta, parfois avec passion, les rapports présentés et traitant de l'indifférentisme estudiantin en matière religieuse, sociale et politique... La Fédération peut et doit avoir une influence considérable sur les destinées catholiques de notre pays. Que nos dirigeants lui donnent, eux aussi, une attention scrupuleuse. Ils feront bien, par la même occasion, de méditer un peu ces lignes cueillies dans un de nos grands quotidiens : Combien de jeunes talents ont tourné à gauche et même à l'extrême-gauche, faute d'avoir été compris, encouragés, entourés de cette intelligente sympathie qui tient si chaud au cœur quand on débute dans la vie.»

Et chez nous ? Triste constatation ! Depuis la guerre, langueur et désintéressement complets chez les jeunes. A ne pas parler des vieux. — Quand pourrons nous saluer enfin le «printemps sacré» ?

Relations Extérieures.

Les délégués des 32 associations d'étudiants de la *Hongrie*, réunis à Budapest, ont décidé unanimement de constituer une Union nationale, la «*Fœderatio Studentium Hungariae Catholica*». A la tête du comité national se trouve le Dr. med. Hermann. Par l'intermédiaire du secrétariat Pax Romana, nos camarades de la Hongrie nous ont annoncé la constitution de cette fédération nationale et nous ont transmis leurs salutations amicales. Nous n'avons pas manqué de leur exprimer nos félicitations les plus sincères. —

A l'occasion de la ratification de l'accord économique entre la Belgique et le Luxembourg, la «*Fédération Belge des Etudiants Catholiques*» nous a envoyé ses saluts chaleureux tout en profitant de cette circonstance pour nouer des relations plus intimes et plus suivies entre nos différentes associations. Profondément touchés de cet aimable geste de nos camarades belges nous les avons remercié et exprimé le désir que l'accord économique sera suivi de rapports intellectuels fertiles entre le monde catholique belge et luxembourgeois. — Depuis lors il se fait un échange régulier de publications ; nos amis belges nous envoient «l'Universitaire catholique», en outre comme par le passé «l'Avant Garde» et le «Vaillant». —

La fédération belge des étudiants catholiques avait organisé pour les 26 et 27 février deux journées d'études qui avaient pour but, «de constituer le bloc international si profondément désuni des étudiants flamands et wallons.» A ce progrès, qui avait lieu à Louvain, notre association était représentée par le camarade Irrthum. Dans son discours d'inauguration, Monsieur Ladeuze, recteur magnifique de l'Alma Mater de Louvain, adresse les souhaits de bienvenue aux représentants des autres universités, il insiste tout spécialement sur le devoir qu'ont les catholiques de faire

leurs études dans un centre catholique, «au milieu de cette atmosphère universitaire pure, où se développe librement l'influence intégrale de la foi chrétienne sur tous les domaines du savoir humain.» Marescaux, président du congrès, attire ensuite l'attention des assistants sur la portée de ces journées d'études, tandis que Penninx, président de la Trinitaire — il parle en flamand — engage vivement les universités catholiques à concentrer leurs forces dans un même effort.

L'après-midi. — A la première section on rejette la création d'une fédération sportive des étudiants cath. et on se propose de propager la création de maisons d'étudiants, de restaurants économiques, etc. A la deuxième section on traite la question de l'indifférentisme étudiantin aux points de vue religieux, social et politique. Fasbender, rédac.-chef du «Vaillant», parle sur l'indifférence religieuse. Au cours de son exposé, qui, selon «l'Avant-Garde», suscite une réelle émotion, il prouve que si la jeunesse d'aujourd'hui souffre, l'ignorance religieuse en est la cause. «Contre la tuberculose de la Foi» il conseille «le serum de la vie religieuse». — Le rapport sur l'indifférence en matière sociale fut présenté par le camarade Servais, celui sur l'indifférence politique par Furquin d'Almeida. — La première journée se termine par une petite pièce de théâtre, «Durand et Durand», interprétée par la Dramatique Universitaire. — La seconde Journée «fut celle des manifestations d'espérance, des encouragements, des protestations de dévouement et des déclarations d'amitié.» Après avoir assisté à la messe, célébrée par le Vice-recteur de l'université, les étudiants se forment en cortège et se rendent à Børenbond où a lieu la séance plénière. Il nous est malheureusement impossible d'insister sur tous les discours prononcés à cette occasion. Nous ne relaterons que ces belles paroles de Carton de Wiart: «Le rôle de la jeunesse est trop souvent méconnu par les hommes qui sont au pouvoir, dans le feu de l'action. On ne se rend pas compte de la nécessité d'appeler la jeunesse à une collaboration active. Seul l'afflux périodique et permanent peut rajeunir les cadres et concilier la permanence des principes essentiels et le progrès dans les idées et les programmes.» — Au banquet, qui réunissait une centaine de personnes, des toasts furent prononcés par Carton de Wiart, par le Ministre d'Etat Segers, le général Richard, par Beaupain, représentant de Mgr. Baudrillart, P. Nothomb et les chefs des délégations françaises, grandcales et arméniennes. Des télégrammes furent envoyés à SS. Pie XI, à leurs Majestés le Roi et la Reine, à Mgr. le Cardinal Mercier. Ce congrès, préparé avec tant de soins et pour l'organisation duquel les étudiants belges ont montré tant de zèle et tant de bonne volonté, ne manquera pas de produire les effets qu'on s'attend de lui.

Studentisches.

Schweiz. — Mitte August feierte der Schweizerische Studentenverein in Schwyz, nahe dem Rütli, sein 80. Wiegenfest. Die in Wil auf der vorigen Generalversammlung beschlossene Sammelaktion zugunsten der kath. Wienerstudenten wird fortgesetzt. — Den im Zweckparagrafen enthaltenen Aufgaben werden folgende zeitgemässe Ziele beigefügt: Erziehung zur Politik, Schulung in den Grundprinzipien der kath. Staatsauffassung, Mitarbeit an den geistigen und sozialen Bestrebungen des kath. Volkes.

Deutsch-Oesterreich. — Im August 1921 fand zu Linz an der Donau die 52. Versammlung des Kartellverbandes (C. V.) der Kath. Deutschen Studentenverbindungen statt. Acht Tage waren fast völlig ausgefüllt mit Beratungen über innere Verbandsangelegenheiten. Ein eigener Sprechtag war ausschliesslich für kulturelle Fragen bestimmt. Etwa 1000 Verbandsmitglieder nahmen an dieser Versammlung teil. Ein schöner Erfolg!

Die «Vereinigung von kath. Studenten und Studentinnenseelsorgern» für das deutsche Sprachgebiet hielt ihre diesjährige Tagung vom 14.—16. September in Wien. Von mehr als 20 Hochschulstätten kamen an die 50 in der Seelsorge tätige Herren. Von interessanten Referaten seien hervorgehoben: «Die Pflege der kath. Weltanschauung unter den Akademikern». Unsere akademische Jugend und das sexuelle Problem».

Italien. — Gelegentlich der Eröffnung des Wintersemesters sandten die kath. Studenten der Universität Genua ein Begrüssungstelegramm an den kath. Akademikerausschluss (K. A. A.) Berlin. In diesem Telegramm drückten sie den Wunsch aus «dass die Zeit nahe sein möge, in der sich von hüben und drüben die Hände ineinander legen im Namen der gemeinsamen religiösen Ideale.» In ihrem Antwortschreiben betonen die Berliner, dass sie von gleicher Gesinnung beseelt, überzeugt sind, dass bei voller Wahrung der nationalen Interesse eine übernationale Gesinnungs- und Arbeitsgemeinschaft aller kath. Studenten der Welt möglich sein muss.»

France. — Au commencement du mois de novembre eut lieu à Montpellier le congrès national des étudiants français; le président de la République honora l'assemblée générale de sa présence. On traite des questions d'ordre matériel, (fondation de maisons d'étudiants, etc.), insiste sur la nécessité d'une réforme de l'enseignement secondaire et d'une révision des études mathématiques et chimiques. Pour permettre aux étudiants indigents de continuer leurs études, on recommande au ministère de l'Instruction les «prêts d'honneur» c'est-à-dire, l'Etat prête de l'argent à ces étudiants qui se feront un honneur de le restituer dans le plus bref délai possible.

Paris. — Les journaux nous apprennent que les délégués des associations des étudiants catholiques, réunis à Paris, viennent de former une union nationale des étudiants catholiques: A. N. E. C. Nos membres se rappellent sûrement qu'à l'assemblée générale d'octobre 1920, le camarade Moppert de Metz, membre du C. O. de Strasbourg, nous a parlé des difficultés que rencontre l'idée d'une A. N. E. C. Mais loin de se laisser décourager les propagateurs de l'union nationale ont continué à travailler et grâce à leur persévérance ils ont réalisé ce qu'ils se sont proposé. — Nous saluons avec plaisir et avec enthousiasme la formation de l'A. N. E. C. Vivat, floreat, crescat!

Luxembourg. — Nous relevons avec plaisir que depuis le mois de janvier l'Association Générale des Etudiants Luxembourgeois nous fait le service de son organe «La Voix des Jeunes». Il va de soi que nous envoyons à nos camarades également nos publications.



La rédaction du »carnet« est assurée par le comité
central de l'A. C. E. L.

Marche Lorraine.

La chanson des aïeux
Dit à nos cœurs le passé glorieux
Aux enfants du pays,
Apprenons amis la chanson des aïeux!
Joyeux Lorrains, chantons sans frein
Le refrain, plein d'entrain
De Jeanne, bergère immortelle,
Du pays de Moselle.
A tous les échos des grands bois
Que nos voix à la fois
Chantent l'antique ritournelle
Qu'on chantait autrefois.
Jeanne la Lorraine,
Ses petits pieds dans ses sabots,
Enfant de la plaine, filait
En gardant ses troupeaux;
Quitta son jupon de laine
Avec ses sabots, dondaine
Oh, oh, oh! Avec ses sabots
Jeanne s'en fut guider
Nos fiers soldats
Tout là-bas
Aux combats
Et fit renaitre l'espérance
Dans notre douce France
Lors les Français victorieux
Glorieux
Flamme aux yeux
Chantent partout leur délivrance
Triomphaient radieux
Jeanne le gentil cœur
Toujours à l'honneur
Conduisait son Seigneur
Hourrah!
Lasse un jour elle succombe
Aux mains des ennemis tombe,
Dans la flamme horrible tombe
Expira la blanche colombe.
Mais depuis l'âme aguerrie
Au nom de Jeanne chérie
Ange saint de la patrie
C'est nous qui gardons l'accès
Du sol français.
Toi qui mourrus
Pour la France
Et pour l'honneur.
Ton souvenir est gravé
Dans notre cœur,
Gloire à toi,
Jeanne d'Arc!

La chanson des aïeux
Dit à nos cœurs le passé glorieux
Aux enfants du pays
Apprenons amis la chanson des aïeux!
Tes fils n'ont pas dégénéré
Sol sacré, adoré
Dans tes veines encore ruisselle
Du sang de la Pucelle
Aux jours de Fleurus, de Valmy
L'ennemi a frémi
Le bataillon de la Moselle
Chantait cœur affermi
Comme la Lorraine.
Nous n'avons que de lourds sabots;
La giberne est pleine,
Mais sous la peau rien que des os.
L'ennemi fuit dans la plaine;
Gare à nos sabots, dondaine
Oh, oh, oh! Gare à nos sabots!
Joyeux Lorrains
Chantons sans frein
Le refrain
Plein d'entrain
De Jeanne, bergère immortelle,
Du pays de Moselle
A tous les échos des grands bois
A la fois
Chantent l'antique ritournelle
Qu'on chantait autrefois.
Gloire à Jeanne, immortelle
Ange vénéré
Du vieux pays Gaulois
Hourrah!
Fiers enfants de la Lorraine
Des montagnes à la plaine
Sur nous plane l'ombre sereine
De Jeanne d'Arc, Vierge souveraine.
Vieux Gaulois à tête ronde
Nous bravons, tout à la ronde
Si là-bas l'orage gronde,
C'est nous qui gardons l'accès
Du sol français.
Toi qui mourrus
Pour la France
Et pour l'honneur.
Ton souvenir est gravé
Dans notre cœur,
Gloire à toi,
Jeanne d'Arc!

VARIA.

Unsere innigsten Glückwünsche dem Kameraden A. Schiltges, der an der Technischen Hochschule München die Prüfung als Diplomingenieur mit der Note gut bestanden hat.

Siegfriedla, 21/22. — «Hier sind wir versammelt zu löblichen Tun». Wie unfein und unsicher es klingt! Der alte Spatz, der seit 5 Jahren schon grad über dem Fenster der Siegfriediafeste haust, schüttelt sich vor Lachen und piepst seinem Ehegesponst zu: «Es sind die «Frischlinge», man hörts an den unreinen Tönen.» Und mit einer Eleganz die einem Spatz alle Ehre macht, lässt er sich aufs Fensterbrett hinuntergleiten und lugt vorwitzig in den hellerleuchteten Saal.

Um einen langen Tisch hocken neun Gestalten. Den ersten Platz nah dem Fenster nimmt das Präsidium ein. Mit donnernder Bassstimme erteilt es die Befehle, ermuntert die Untertanen, und gibt weise Ratschläge; auffallend häufig umklammern seine langen Finger das Glas aus dem das schwarzbraune ihm entgegenlacht. — Wer könnte wohl so einem Lächeln widerstehen! — Die Mannen aber sitzen und horchen und ahmen das Beispiel des Führers willig nach.

Je später es wird desto lauter und lebhafter werden die Gespräche, desto heftiger werden die Gläser zum Prost aneinander gestossen. Doch plötzlich ist still. Der Spatz, der mittlerweile zu seiner Alten zurückgekehrt war, huscht wieder hinunter aufs Fensterbrett und sieht noch grade wie das Präsidium mit leeren Bierflaschen und Biergläsern überladen, murrend und knurrend das Lokal verlässt.

Unser Nachwuchs. — Ein Verein der vor allen andern das Interesse unser Mitglieder auf sich lenken muss, ist der S. K. M. der Studienzirkel Katholischer Mittelschüler. Er hat zum Zweck Gemüt und Geist seiner Mitglieder vor der Verflachung zu wahren und sie für höhere Ziele und Zwecke zu begeistern. Viele der besten und aktivsten A. V. er sind durch diese Vorschule hindurch gegangen die niemals verfehlt hat einen entscheidenden Einfluss auch auf ihr späteres Wirken auszuüben. — Wenn aber einer auf unsere Hilfe zählen kann so sind es unsere späteren Kollegen und Studiengenossen, und wir sind überzeugt, dass dem S. K. M. keine ab-

schlagende Antwort zu teil wird, wenn er sich zwecks aktiver Mitarbeit an eines unserer Mitglieder wendet.

Annuaire. — Reprenant une belle tradition, l'A. C. E. L. va publier cette année un annuaire qui paraîtra vers la fin du mois de juillet. Le comité de rédaction est constitué et s'est mis au travail avec une énergie qu'on ne saurait trop apprécier. Nous prions tous nos amis et membres d'envoyer les manuscrits au camarade J. P. Franck, professeur, *Diekirch*, avant le 15 mai au plus tard.

Dijon. — Au banquet officiel des étudiants de l'Université de Dijon, le camarade Oscar a prononcé un discours remarquable. Voici ce qu'en dit un quotidien de Dijon:

«M. Erpelding, étudiant luxembourgeois, vient, au nom des étudiants étrangers, affirmer les liens d'amitié qui les unissent à leurs camarades français et dire toute l'affection qu'ils portent à leurs professeurs. Il est certain d'être l'interprète de tous en exprimant à M. le recteur ses sentiments de profonde gratitude pour les marques de sympathie qu'il ne cesse de manifester aux étudiants et en prenant l'engagement de se rendre digne des professeurs que M. Padé représente dans cette réunion.

Après avoir rendu un chaud et éloquent hommage à la France qui, par son courage, a attiré sur elle l'attention et a excité l'admiration du monde entier, M. Erpelding se félicite de la grande cordialité dont cette soirée est empreinte et termine en formulant les vœux les plus sincères pour la prospérité et le rayonnement dans le monde de la France noble et généreuse, glorieuse et éternelle.»

Nu kuck emol den Oscar!

Nous engageons vivement tous nos camarades à nous tenir au courant des événements de famille qui les concernent. Pour prévenir des malentendus nous tenons à leur rappeler que dorénavant il ne pourra figurer au carnet que les nouvelles de famille qui nous auront été annoncées.

Nous prions nos membres de remplir promptement les formulaires «Questions d'examen» qui leur sont adressés et de les retourner régulièrement à notre adresse: Boulevard royal 16.

En payant les frais de port au trésorier de l'«A.-V.» les membres reçoivent gratis le «Lux. Wort» aux universités et aux sections régionales. La commande et le paiement se font uniquement au trésorier de l'«A.-V.».

Caisse. — Nous prions instamment tous nos membres de verser à notre compte-chèque postal (N° 469) les cotisations de l'année-courante. Rappelons que la cotisation est de 10 frs. pour membres honoraires et anciens membres, et de 8 frs. pour membres actifs.

Nous espérons que tout le monde va répondre à cet appel, car l'encaissement par la poste cause des frais inutiles.

Un nombre varié de périodiques, surtout de journaux estudiantins étrangers est à la disposition de nos membres qui sauront, nous l'espérons, apprécier les avantages de cette petite salle de lecture en la fréquentant assidûment et en se conformant strictement au règlement qui défend d'emporter un périodique sans permission du secrétaire.

Vom Büchertisch.

Gottesträger. Das Schönste aus den Kirchenvätern. Von Dr. **Alfons Heilmann.** (Bücher der Einkehr. III. Bd.) 12° (VIII u. 406 S.) Freiburg i. Br. 1922, Herder. Geb. M 72.— u. M 100.—, zu den Verlagspreisen kommen die geltenden Teuerungszuschläge.

Kirchenväter! Nun, das mag ja schön und gut sein, passt aber nur für Theologen; so wird wohl mancher, auch sehr gebildete Laie denken, wenn er obigen Titel liest. Gerade ihm aber möchte man dies Buch empfehlen, denn für den modernen Menschen, der mitten im überhasteten Weltgetriebe steht, kann dies Buch der Einkehr zum Erlebnis werden; niemand wird darin lesen ohne zu staunen über das herrliche Gedankengut der alten Kirchenväter; wir vergessen gewöhnlich, dass diese Männer im Besitze der höchsten Bildung des klassischen Altertums waren, dass die Zeit in der sie lebten, an äusserer Übersättigung und innerem Hunger der unsrigen in Vielem ähnlich war und dass das, was sie zu sagen hatten, aus dem Saatgut des göttlichen Säemannes selbst stammte, aber gewachsen und gereift auf dem geistigen Ackerland hellenistisch-römischer Weltkultur.

Von den sieben grossen Abschnitten vereinigt derjenige über «Einkehr und Andacht» vielleicht die glücklichsten Zusammenstellungen, die reifsten Gedanken; allein alle Teile des Buches sind zu einem harmonischen Ganzen untereinander verkettet. Letzte tiefste Wahrheiten werden hier vorgeführt in moderner Prägung und in literarisch feiner Form. Es gibt so viele die müde und seelisch erschöpft, nach den Urquellen geistigen Lebens graben; in den Weisheitsgedanken der grossen Männer der urchristlichen Jahrhunderte finden sie beglückenden Trost und Mut zu neuem Vorwärtsschreiten.

Bewunderung verdient die Art und Weise, wie der Verfasser es verstanden, aus dem gewaltigen Stoff das zu sammeln, was am mächtigsten auf die moderne Seele einwirkt.

Ein besonderes Wort der Anerkennung gebührt dem Verlag für die künstlerische Ausstattung des Buches.

Weitere Herder-Bücher (Besprechung vorbehalten).

Das neue Testament unseres Herrn Jesus Christus. Übersetzt von Dr. **Benedikt Weinhart**, mit Einführungen und Anmerkungen versehen von Dr. Simon Weber. **Evangelien und Apostelgeschichte.** Illustrierte Familienausgabe. Mit 40 Bildern nach Friedrich Overbeck und 2 Kärtchen. gr. 8° (XII u. 378 S.) Freiburg i. Br. 1922, Herder. M 58.—; geb. M 80.—.

Die **Liturgie der Karwoche.** Von **Martin Schaller**, O. S. B.

Die **Liturgie als Mysterienfeier.** Von Dr. **Odo Casel**, O. S. B.

Vom **Himmelreich der Seele.** Von **Erich Przywara.** — Erstes Bändchen: **Geist.** Zweites Bändchen: **Ernst.**

Jean Kohl-Pletschette

Marchand-Tailleur

RODANGE, Rue Hientgen.

❦

SPÉCIALITÉ:

Vêtements

ecclésiastiques.

Pour la publicité s'adresser au Comité de l'A. C. E. L.,
16, Boulevard royal, Luxembourg.



Cuisinières à gaz

Maison Veuve
Ad. Lassner
Paul Simonis, Succr
Luxembourg
Place Guillaume

Die wirtschaftliche Entwicklung des Grossherzogtums Luxemburg innerhalb des deutschen Zollvereins von 1842—72

Ein Beitrag zur Wirtschaftsgeschichte Luxemburgs von
JOSEPH OSWALD, Doktor der Staatswissenschaften

Erhältlich in allen Buchhandlungen — PREIS: 4 Franken.

PRESSESTIMMEN.

Lux. Zeitung: 15. Juli 1921 — Morgen-Ausgabe N° 196.

Es ist eine gründliche, die Entwicklung nur aus der Verknüpfung von Ursache und Wirkung erklärende Agrar-, Industrie- und Gewerbe-geschichte. . . . Dieses Buch ist demnach eine wertvolle Bereicherung unserer historischen und ökonomischen Literatur; es ist unentbehrlich für den Fachmann und wertvoll für jeden, den unsere Vergangenheit und unsere gegenwärtige Lage interessiert.

Indépendance Luxembourgeoise: 28 Juin 1921.

. Ce fort volume de plus de 300 pages serait à consulter avec soin par tous ceux que la situation actuelle préoccupe

Revue Financière de la Sté. Lux. de Crédit et de Dépôts, succ. de Werling Lambert et Cie: 22 Octobre 1921.

. Nous avons sous la main le dernier livre qui fut écrit sur l'histoire économique du Grand-Duché. Monsieur Joseph Oswald a traité dans sa thèse de doctorat la période de 1842—1872. Ce travail très documenté mérite d'être relu et médité en ce moment

L'Echo de l'Industrie: 3 décembre 1921.

. Ein glücklicher Zufall wollte es, dass Dr. Calmes vor allem den politischen und diplomatischen Einwirkungen auf unsere Wirtschaftsgeschichte nachging, während sich Dr. Josef Oswald mehr an das rein Ökonomische hielt. Dem erschöpfenden Aktenmaterial von Dr. Calmes stellt Dr. Oswald so eine nicht minder erschöpfende Darstellung der Resultate unserer Neuorientierung auf das gesamte Wirtschaftsleben zur Seite

Bulletin officiel de la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise: 1er mars 1922.

. Le travail de Monsieur Oswald dénote incontestablement un savoir étendu et une compétence réelle

Journal des Instituteurs Luxembourgeois: 15 mars 1922.

. Die einzelnen Kapitel sind mit interessanten Details gespickt, die in unermüdlicher Quellenforschung zusammengetragen wurden. Das Buch stellt einen wichtigen Beitrag zur Wirtschaftsgeschichte Luxemburgs dar, an dem keiner der sich mit diesen Dingen befasst, vorübergehen darf. Der Lehrer kann anregenden Stoff für seinen Unterricht in der politischen und wirtschaftlichen Geschichte daraus schöpfen.

Luxemburger Schulfreund: November 1921.

. Oswald berichtet eingehend über die verschiedenen wirtschaftspolitischen Strömungen, die wiederholt im Zollverein miteinander rangen, ihre Bedeutung für das luxemburgische Wirtschaftsleben, die Stellung, welche die luxemburgische Regierung in diesen Kämpfen einnahm. Vor allem sucht er die Entwicklung klarzulegen, die Landwirtschaft, Industrie und Handel im Zollverein genommen haben

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurance et de Placement

Siège social:

LUXEMBOURG, Boulevard Royal

vis-à-vis du „Volkshaus“.

Capital social:

5 MILLIONS DE FRANCS

ASSURANCES

Incendie

Accidents

Responsabilité civile

Prochainement:

Vie

Grêle

Mortalité du bétail

PLACEMENTS

Dépôts

Crédit foncier

Crédit personnel

Titres

Coupons

Change

Papeterie KREMER-MULLER Librairie

Propriétaire J. P. Kremer Esch-sur-Alzette Téléphone 107

*Fournitures de Bureau et de Classe.
Papiers fins et techniques - Maroquinerie
Abonnements aux Revues etc.
Impressions et Reliures en tout genre*

Librairie
de la
Cour
Hof-
Buchhandlung



Papeterie
Postscheck-
konto 34
Téléphone
No. 228

J. SCHUMMER
Luxembourg, 5, Place Guillaume

André Schaus

Luxembourg

Coin rue du Marché-aux-Herbes et rue Mamer

Horlogerie-Bijouterie

Objets optiques -- Régulateurs -- Réveils-Matin
Pendules -- Montres en or et en argent.

Mercerie — Bonneterie
Louise KNAFF

LUXEMBOURG, Rue du Charbon 1

Blouses en tous genres

Articles
de Communion et parures de mariées
LINGERIE
pour enfants, dames et hommes

L. Schrøeder

Joaillier de la Cour

LUXEMBOURG grand'rue

Grand choix en
Bagues de fiançailles
Montres de précision
Cadeaux de nocés.

ATELIER DE RELIURE

J. DUFAYS-SCHAAFF

Fournisseur de la Cour
6, Rue des Capucins - Maison fondée en 1876

Reliure de luxe -- Carton de Bureau
Encadrement -- Dorure à la main
et à la machine, très soignée -- Registres -- Brochures et tous les travaux de reliure -- Prix modérés.

Maison Bauschel-Barrière

Succ. Jules BERTOGN

LUXEMBOURG, rue Marché aux Herbes



recommande son **SEMOIS-EXTRA**
et son grand choix en
PIPES, PORTE-CIGARETTE et
CANNES.

LE JEUDI, 20 AVRIL

à 15 heures précises

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du mois d'octobre; Nomination d'anciens membres.
2. Rapport du trésorier.
3. Nos relations extérieures.
4. Le congrès de Louvain.
5. L'activité générale de l'association.
6. Divers.

La présence aux assemblées générales est obligatoire pour les membres actifs.

Attention au § 4 du règlement d'ordre intérieur!

Nous avons l'honneur d'inviter nos membres ainsi que leurs familles à la

CONFÉRENCE,

qui aura lieu, le *JEUDI*, 20 avril à 20^h₄ heures dans la salle des fêtes du «VOLKSHAUS».

Monsieur **GEORGES RENARD**

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE NANCY
CONSEILLER MUNICIPAL DE NANCY

traitera un sujet des plus intéressants

«SCIENCE ET CROYANCE».

Nous sommes convaincus que tous nos membres auront à cœur d'assister à cette conférence. Nous leur recommandons en outre de lire dans ce numéro l'article: » Justice et droit « que M. Renard a bien voulu rédiger pour notre carnet.

Pour couvrir les frais il sera perçu un droit d'entrée d'un franc.

On n'enverra pas d'invitation spéciale.

